

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/02/2026 - 2165 - 2014 B 03395 - 789 874 989 - A2L ASSURANCES

2165

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

10 FEV. 2026

A2L ASSURANCES

8 PAUL VAILLANT COUTURIER

95100 ARGENTEUIL

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024



MONCEAU FINANCE CONSEIL

23 RUE DE LA BOETIE

75008 PARIS

Tél : 0144517200

Mail :

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris

*Copie certifiée conforme
à l'original*



SOMMAIRE

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Bilan - Actif	1
Bilan - Passif	2
Cpte résultat synthétique	3

BILAN - ACTIF

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF

	Valeurs au 31/12/24		% de	Valeurs au 31/12/23		% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	l'actif		l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	2 483,56	2 483,56				
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 483,56	2 483,56				
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
Clients (3)						
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)						
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)						
Débiteurs divers (3)						
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	95 837,92		95 837,92	100,00	82 724,72	100,00
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	95 837,92		95 837,92	100,00	82 724,72	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	98 321,48	2 483,56	95 837,92	100	82 724,72	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF

	Valeurs au 31/12/24	% du passif	Valeurs au 31/12/23	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 2 000,00)	2 000,00	2,09	2 000,00	2,42
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		0,21		0,24
Réserve légale	200,00		200,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	31 694,21	33,07	23 735,33	28,69
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 638,71	7,97	7 958,88	9,62
SITUATION NETTE	41 532,92	43,34	33 894,21	40,97
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	41 532,92	43,34	33 894,21	40,97
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	40 500,00	42,26	35 500,00	42,91
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	307,00	0,32	388,38	0,47
Fournisseurs, factures non parvenues			1 020,00	1,23
Dettes fiscales et sociales	1 348,00	1,41	2 429,00	2,94
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	12 150,00	12,68	9 493,13	11,48
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	54 305,00	56,66	48 830,51	59,03
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	95 837,92	100	82 724,72	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

54 305,00

48 830,51

CPTÉ RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation en valeur en %	
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & serv.)	69 956,07	64 998,38	4 957,69	7,63
Montant net du chiffre d'affaires	69 956,07	64 998,38	4 957,69	7,63
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges				
Autres produits	2 045,00		2 045,00	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	72 001,07	64 998,38	7 002,69	10,77
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	9 405,36	8 449,50	955,86	11,31
Impôts, taxes et versements assimilés	959,00	1 036,00	-77,00	-7,43
Salaires et traitements	40 500,00	35 500,00	5 000,00	14,08
Charges sociales	12 150,00	10 650,00	1 500,00	14,08
Dotations aux amortissements et dépréciations	Sur immo : dotations aux amortissements Sur immo : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciat. Dotations aux provisions			
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	63 014,36	55 635,50	7 378,86	13,26
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 986,71	9 362,88	-376,17	-4,02
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	8 986,71	9 362,88	-376,17	-4,02
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	1 348,00	1 404,00	-56,00	-3,99
TOTAL DES PRODUITS	72 001,07	64 998,38	7 002,69	10,77
TOTAL DES CHARGES	64 362,36	57 039,50	7 322,86	12,84
Bénéfice ou Perte	7 638,71	7 958,88	-320,17	-4,02

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ATTESTATION/RAPPORT

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

A2L ASSURANCES

Pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	95 837,92 €
Chiffre d'affaires	69 956,07 €
Résultat net comptable	7 638,71 €

Fait à PARIS,
Le 20/06/2025.

CATHERINE FERRALI,
Expert-comptable.

BILAN - ACTIF

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF

	Valeurs au 31/12/24		% de	Valeurs au	
	Val. Brutes	Amort. & dépr	l'actif	31/12/23	% de l'actif
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de développement					
Concessions, brevets et droits similaires					
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations tech., matériel & outillages					
Autres immobilisations corporelles	2 483,56	2 483,56			
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 483,56	2 483,56			
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres appro					
En-cours de production (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
Clients (3)					
Clients douteux, litigieux (3)					
Clients factures à établir (3)					
Personnel et comptes rattachés (3)					
Créances fiscales et sociales (3)					
Débiteurs divers (3)					
Capital souscrit - appelé non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	95 837,92		95 837,92 100,00	82 724,72 100,00	
Charges constatées d'avance (3)					
TOTAL ACTIF CIRCULANT	95 837,92		95 837,92 100,00	82 724,72 100,00	
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des emprunts					
Ecarts de conversion actif					
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	98 321,48	2 483,56	95 837,92 100	82 724,72 100	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF

	Valeurs au 31/12/24	% du passif	Valeurs au 31/12/23	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 2 000,00)	2 000,00	2,09	2 000,00	2,42
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		0,21		0,24
Réserve légale	200,00		200,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	31 694,21	33,07	23 735,33	28,69
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 638,71	7,97	7 958,88	9,62
SITUATION NETTE	41 532,92	43,34	33 894,21	40,97
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	41 532,92	43,34	33 894,21	40,97
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	40 500,00	42,26	35 500,00	42,91
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	307,00	0,32	388,38	0,47
Fournisseurs, factures non parvenues			1 020,00	1,23
Dettes fiscales et sociales	1 348,00	1,41	2 429,00	2,94
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	12 150,00	12,68	9 493,13	11,48
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	54 305,00	56,66	48 830,51	59,03
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	95 837,92	100	82 724,72	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

54 305,00

48 830,51

CPTE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	Du 01/01/23 Au 31/12/23	Variation en valeur en %	
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens & serv.)	69 956,07	64 998,38	4 957,69	7,63
Montant net du chiffre d'affaires	69 956,07	64 998,38	4 957,69	7,63
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges				
Autres produits	2 045,00		2 045,00	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	72 001,07	64 998,38	7 002,69	10,77
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	9 405,36	8 449,50	955,86	11,31
Impôts, taxes et versements assimilés	959,00	1 036,00	-77,00	-7,43
Salaires et traitements	40 500,00	35 500,00	5 000,00	14,08
Charges sociales	12 150,00	10 650,00	1 500,00	14,08
Dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux amortissements				
Sur immo : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)	63 014,36	55 635,50	7 378,86	13,26
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 986,71	9 362,88	-376,17	-4,02
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER				
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	8 986,71	9 362,88	-376,17	-4,02
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
Participation des salariés aux résultats				
Impôt sur les bénéfices	1 348,00	1 404,00	-56,00	-3,99
TOTAL DES PRODUITS	72 001,07	64 998,38	7 002,69	10,77
TOTAL DES CHARGES	64 362,36	57 039,50	7 322,86	12,84
Bénéfice ou Perte	7 638,71	7 958,88	-320,17	-4,02

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/24	Valeurs nettes au 31/12/23	Variation en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
2183000000 MATERIEL DE BUREAU ET MAT INFO	2 483,56	2 483,56		
2818300000 AMORT MATERIEL DE BUREAU	-2 483,56	-2 483,56		
Immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Débiteurs divers (3)				
Disponibilités	95 837,92	82 724,72	13 113,20	15,85
5121000000 CREDIT AGRICOLE	95 837,92	82 724,72	13 113,20	15,85
TOTAL ACTIF CIRCULANT	95 837,92	82 724,72	13 113,20	15,85
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	95 837,92	82 724,72	13 113,20	15,85

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23	Variation en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 2 000,00)	2 000,00	2 000,00		
1013200000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	2 000,00	2 000,00		
Réserves				
Réserve légale	200,00	200,00		
1061000000 RESERVE LEGALE	200,00	200,00		
Report à nouveau	31 694,21	23 735,33	7 958,88	33,53
1100000000 REPORT A NOUVEAU SD CREDITEUR	31 694,21	23 735,33	7 958,88	33,53
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	7 638,71	7 958,88	-320,17	-4,02
SITUATION NETTE	41 532,92	33 894,21	7 638,71	22,54
TOTAL CAPITAUX PROPRES	41 532,92	33 894,21	7 638,71	22,54
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	40 500,00	35 500,00	5 000,00	14,08
4551000000 COMPTE COURANT A.DELACOSTE	40 500,00	35 500,00	5 000,00	14,08
Fournisseurs	307,00	388,38	-81,38	-20,95
Fournisseurs, factures non parvenues		1 020,00	-1 020,00	-100,00
Dettes fiscales et sociales	1 348,00	2 429,00	-1 081,00	-44,50
4386000000 ORG.SOC.AUTRES CHARGES A PAYER		1 025,00	-1 025,00	-100,00
4440000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	1 348,00	1 404,00	-56,00	-3,99
Autres dettes	12 150,00	9 493,13	2 656,87	27,99
4671000000 BNC ANTOINE DELACOSTE	12 150,00	9 493,13	2 656,87	27,99
TOTAL DETTES	54 305,00	48 830,51	5 474,49	11,21
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	95 837,92	82 724,72	13 113,20	15,85
(1) Dont à moins d'un an	54 305,00	48 830,51		

CPTÉ RÉSULTAT DÉTAILLÉ % CA

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Variation en valeur en %	
Produits d'exploitation						
Production vendue (biens et services)	69 956,07	100,00	64 998,38	100,00	4 957,69	7,63
7082000000 COMMISSIONS&COURTAGES SANS T	69 956,07	100,00	64 998,38	100,00	4 957,69	7,63
Montant net du chiffre d'affaires	69 956,07	100,00	64 998,38	100,00	4 957,69	7,63
Autres produits	2 045,00	2,92			2 045,00	
7580000000 PROD DIVERS DE GEST COURANTE	2 045,00	2,92			2 045,00	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	72 001,07	102,92	64 998,38	100,00	7 002,69	10,77
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	9 405,36	13,44	8 449,50	13,00	955,86	11,31
6064000000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES			136,00	0,21	-136,00	-100,00
6160000000 ASSURANCES	2 282,29	3,26	2 403,36	3,70	-121,07	-5,04
6226000000 HONORAIRES	3 588,00	5,13	3 425,04	5,27	162,96	4,76
6227000000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	91,59	0,13			91,59	
6234000000 CADEAUX A LA CLIENTELE	484,78	0,69			484,78	
6251000000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6,40	0,01			6,40	
6257000000 RECEPTIONS	2 036,60	2,91	1 970,10	3,03	66,50	3,38
6271100000 FRAIS BANCAIRES	676,60	0,97	515,00	0,79	161,60	31,38
6281000000 CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	239,10	0,34			239,10	
Impôts, taxes et versements assimilés	959,00	1,37	1 036,00	1,59	-77,00	-7,43
6351300000 COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	959,00	1,37	1 036,00	1,59	-77,00	-7,43
Salaires et traitements	40 500,00	57,89	35 500,00	54,62	5 000,00	14,08
6440000000 REM TRAVAIL EXPLOITANT	40 500,00	57,89	35 500,00	54,62	5 000,00	14,08
Charges sociales	12 150,00	17,37	10 650,00	16,39	1 500,00	14,08
6460000000 PERS COTIS SOC PERS EXPLOITANT	12 150,00	17,37	10 650,00	16,39	1 500,00	14,08
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	63 014,36	90,08	55 635,50	85,60	7 378,86	13,26
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	8 986,71	12,85	9 362,88	14,40	-376,17	-4,02
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER						
RÉSULTAT COURANT	8 986,71	12,85	9 362,88	14,40	-376,17	-4,02
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL						

CPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ % CA

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 Au 31/12/24	% CA	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Impôt sur les bénéfices	1 348,00	1,93	1 404,00	2,16	-56,00	-3,99
6950000000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 348,00	1,93	1 404,00	2,16	-56,00	-3,99
TOTAL DES PRODUITS	72 001,07	102,92	64 998,38	100,00	7 002,69	10,77
TOTAL DES CHARGES	64 362,36	92,00	57 039,50	87,76	7 322,86	12,84
Bénéfice ou Perte	7 638,71	10,92	7 958,88	12,24	-320,17	-4,02

Copie certifiée conforme à l'original

A2L ASSURANCES

au capital de 2 000 euros

Siège social : 8 PAUL VAILLANT COUTURIER

95100 ARGENTEUIL

RCS : 78987498900039

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 15/07/2025**

L'an deux mille vingt cinq,

Le mardi 15 juillet, à 18 h ,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

MR de LACOSTE ANTOINE, propriétaire de 98 parts sociales en pleine propriété .

Madame de LACOSTE VIOLAINE, propriétaire de 2 parts sociales en pleine propriété .

Soit un total :100,00.....parts.

Sur les 100,00 parts composant le capital social.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Dépenses non déductibles fiscalement
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 7 638,71 Euro, de la manière suivante :

- A la réserve légale	€
- En report à nouveau	7 638,71 €
- Au compte "autres réserves"	€
- Dividendes	€
-	€
Total	7 638,71 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par part sociale pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
N-1.....	€
N-2.....	€
N-3.....	€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise à un vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, l'assemblée générale précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés

MR de LACOSTE ANTOINE

Madame de LACOSTE VIOLAINE

A2L ASSURANCES

au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 PAUL VAILLANT COUTURIER
95100 ARGENTEUIL

RCS : 78987498900039

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 01/01/2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le lundi 01 janvier, à 18 h ,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

MR de LACOSTE ANTOINE
Propriétaire de 98,00 parts sociales

Madame de LACOSTE VIOLAINE
Propriétaire de 2,00 parts sociales

Soit un total : 100,00 parts

Sur les 100,00 parts composant le capital social.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:

- le rapport de gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

A2L ASSURANCES

SARL au capital de 2 000,00 euros

Siège social : 8 PAUL VAILLANT COUTURIER 95100 ARGENTEUIL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2025 FEUILLE DE PRESENCE

Nom et Prénom de l'associé	Nombre de Parts sociales	Nombre de voix	Mandataire	Signature
MR de LACOSTE ANTOINE 19 RUE VICTOR HUGO 78500 SARTROUVILLE	98	98		
Madame de LACOSTE VIOLAINE 19 RUE VICTOR HUGO 78500 SARTROUVILLE	2	2		

La gérance soussignée certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que 2 associés sont présents ou représentés, totalisant 100,00 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 100,00 voix.

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

La gérance

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Dépenses non déductibles fiscalement
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 7 638,71 Euro, de la manière suivante :

- A la réserve légale	€
- En report à nouveau	7 638,71 €
- Au compte "autres réserves"	€
- Dividendes	€
-	€
Total	7 638,71 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>
N-1.....	€
N-2.....	€
N-3.....	€

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, soumise à un vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, l'assemblée générale précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés

MR de LACOSTE ANTOINE

Madame de LACOSTE VIOLAINE

A2L ASSURANCES

au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 PAUL VAILLANT COUTURIER
95100 ARGENTEUIL

RCS : 78987498900039

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 15/07/2025
--

L'an deux mille vingt cinq,

Le mardi 15 juillet, à 18 h ,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

MR de LACOSTE ANTOINE, propriétaire de 98 parts sociales en pleine propriété .

Madame de LACOSTE VIOLAINE, propriétaire de 2 parts sociales en pleine propriété .

Soit un total :100,00.....parts.

Sur les 100,00 parts composant le capital social.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2024,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

SOMMAIRE

A2L ASSURANCES

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Rapport	1
Bilan - Actif	2
Bilan - Passif	3
Cpte résultat synthétique	4
Bilan Actif Détaillé	5
Bilan Passif Détaillé	6
Cpte résultat détaillé	7

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rémunération de la gérance,

Le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance. Enfin il déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix la résolution suivante :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale attribue au gérant une rémunération nette pour l'exercice clos le 31/12/2024, de 40 500,00 euros, outre le remboursement de ses frais sur justificatifs. Les charges facultatives et obligatoires seront assumées par la société, en ce inclus la CSG non déductible.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

MR de LACOSTE ANTOINE

Madame de LACOSTE VIOLAINE